

**Province de Québec  
Comté de Labelle  
Municipalité de Nomingue**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 29 septembre 2015, à la salle « J.-Anthime-Lalande », à dix-huit heures trente, à laquelle séance étaient présents (es) :

Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle  
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas  
Madame la conseillère : Chantal Thérien  
Monsieur le conseiller : Ignace Denutte  
Madame la conseillère: Nathalie Auger  
Madame la conseillère : Carole Tremblay

formant quorum sous la présidence de :  
Monsieur le maire Georges Décarie

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la loi.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Résultat de l'ouverture des soumissions S2015-02 – fourniture de matériaux, chemin des Hêtres
3. Travaux chemin des Hêtres, autoriser le transport de gravier
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée.

**Résolution 2015.09.239  
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**Résolution 2015.09.240  
Résultat de l'ouverture des soumissions S2015-02 – fourniture de matériaux, chemin des Hêtres**

CONSIDÉRANT la demande de soumission sur invitation S2015-02 pour la fourniture de matériaux, chemin des Hêtres;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et que celle-ci est conforme;

CONSIDÉRANT que les sommes prévues au budget;

CONSIDÉRANT les montants disponibles au fonds carrière et sablière;

CONSIDÉRANT l'aide financière de soixante-dix mille dollars (70 000 \$) obtenue du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour la réalisation de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Recyclage Jorg inc. pour l'achat de gravier, pour des travaux de réfection d'une partie du chemin des Hêtres, soit :

- 2 500 tonnes métriques de MG20 (tout venant) au coût de sept dollars et soixante-quinze (7,75 \$) la tonne plus les taxes applicables, et un montant de cinquante-cinq cents (0,55 \$) de frais de redevance;
- 2 500 tonnes métriques de MG 56, au coût de sept dollars et quinze cents (7,15 \$) la tonne plus les taxes applicables, et un montant de cinquante-cinq cents (0,55 \$) de frais de redevance.

ADOPTÉE

**Résolution 2015.09.241**

**Travaux chemin des Hêtres, autoriser la dépense de transport de gravier**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'engager des transporteurs suite à l'achat du gravier pour les travaux de réfection d'une partie du chemin des Hêtres;

CONSIDÉRANT les sommes prévues au budget;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics ou son remplaçant à procéder au transport du gravier par l'entremise de l'Association des transporteurs en vrac, secteur Labelle 07 inc., et à dépenser une somme de trente mille dollars (30 000 \$), plus les taxes applicables, à cet effet.

ADOPTÉE

Période de questions

**Résolution 2015.09.242**

**Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Georges Décarie  
Maire

\_\_\_\_\_  
François St-Amour  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

**Certificat de crédit # 2015-09**

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de Nominique aux termes des résolutions adoptées lors de la séance extraordinaire du vingt-neuf septembre deux mille quinze (29 septembre 2015).

À Nominique, ce vingt-neuvième jour de septembre 2015.

\_\_\_\_\_  
François St-Amour, ing.  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.